



FROM THE flock

AOÛT 2012 • VOLUME 9 • NUMÉRO 8

Dans ce numéro:

- 1-2 Travailler ensemble pour la prospérité à long terme
- 3 Carrefour: Le changement pour tous
- 4-5 Tremblante Canada - rapport annuel
- 5-6 Salubrité des aliments à la ferme
- 7-9 Concevoir de meilleures entre-prises

Le financement pour les projets portant sur la tremblante, la salubrité des aliments et le programme RFID de la Fédération canadienne du mouton provient du programme Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à travailler avec les partenaires de l'industrie. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne reflètent pas forcément la position d'AAC.

Une nouvelle version électronique de From the Flock est disponible.
Abonnez-vous ici: <http://eepurl.com/nb1lj>

Travailler ensemble pour la prospérité à long terme

La Fédération canadienne du mouton (FCM) a été fondée par les éleveurs de moutons canadiens qui ont senti le besoin d'établir un organisme national afin de traiter des questions nationales et de transiger avec le gouvernement fédéral. Chaque membre du conseil d'administration de la FCM est un éleveur de moutons élu par les organismes provinciaux du mouton afin qu'il présente le point de vue et les enjeux des partenaires provinciaux au niveau national. De la même manière, ils sont élus au sein des organismes provinciaux par les régions afin qu'ils apportent les points de vue et les préoccupations de leurs secteurs à l'échelle provinciale. Tous les éleveurs d'agneaux canadiens ne forment essentiellement qu'un seul groupe - nous sommes la Fédération canadienne du mouton.

La mission de la FCM est de représenter les intérêts des producteurs de moutons canadiens, par l'entremise des organisations membres, et d'assurer le leadership du secteur en vue de favoriser la viabilité, la croissance et la prospérité de l'industrie canadienne du mouton et de la laine.

Le passage vers un financement stable

Un financement stable s'avère nécessaire dans les années à venir afin de permettre à la FCM de poursuivre ses travaux pour le compte des organisations membres et des éleveurs au niveau national. Une des méthodes proposées pour un financement durable et à long terme concerne le prélèvement national, qui, s'il est mis en vigueur, s'appliquerait non seulement aux éleveurs canadiens, mais également aux produits importés. Le concept a été envisagé depuis quelques années déjà et demeure une mesure à venir et à long terme qui ne contredit pas la nécessité d'un financement intérimaire stable qui soutient les travaux importants de la FCM.

Les discussions relatives au financement et aux budgets sont toujours difficiles. Les gouvernements sont actuellement en mode de réduction du déficit, les éleveurs et les organisations provinciales connaissent des difficultés financières, tout comme les organisations nationales et la FCM. Nous devons trouver le juste équilibre entre ce qui est requis d'un organisme national voué à soutenir le genre d'industrie que les éleveurs recherchent et ce que l'industrie peut se permettre. Ce n'est pas facile, car les discussions budgétaires bifurquent souvent vers la nécessité pour les organisations, notamment la FCM, de prouver leur valeur aux éleveurs.



Le passage vers un financement stable

Ce que la FCM apporte à la table:

- La FCM a bâti une solide réputation avec le gouvernement et a travaillé sans relâche pour représenter et faire entendre la voix collective des éleveurs d'ovins.
- La FCM vise toujours à protéger l'éleveur d'une « surcharge de programmes ». En d'autres mots, la FCM collabore avec les organismes provinciaux du mouton afin de veiller à ce que les programmes nationaux, dictés par des politiques agricoles et publiques, soient mis en œuvre d'une manière qui est la moins perturbatrice pour les éleveurs.
- Le travail en cours de la FCM vise à faire progresser l'industrie nationale du mouton et à offrir aux éleveurs canadiens les meilleures chances de succès. La FCM prend la défense des éleveurs de moutons à la moindre occasion, par exemple en présentant les besoins en recherche de notre industrie au comité du Sénat sur la recherche et l'innovation.

Plus précisément, la FCM :

- a collaboré avec l'ACIA afin **d'augmenter les montants d'indemnisation** pour les animaux qui ont fait l'objet d'une euthanasie obligatoire.
- La FCM collabore avec l'Agence canadienne d'identification du bétail, Agri-Traçabilité Québec et l'ACIA pour **réaliser davantage d'essais d'étiquettes** au Canada afin d'aborder les enjeux des éleveurs en matière de qualité et de prix des étiquettes;
- La FCM veille à la mise en œuvre du **Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante** et le Plan d'éradication national des EST vise à établir le taux de prévalence de la tremblante au Canada afin de mettre en place un programme efficace d'éradication; Non seulement l'éradication est-elle importante pour l'industrie, mais il est essentiel que le marché international ait connaissance de notre démarche proactive de lutte contre la maladie.

- Étant donné que la tremblante du mouton est liée au **commerce**, la FCM est en négociations avec l'ACIA pour permettre l'importation de béliers des États-Unis.
- La FCM a collaboré avec l'Institut canadien de la santé animale, la Direction des médicaments vétérinaires et les entreprises pharmaceutiques afin d'accroître le nombre de **médicaments approuvés pour une utilisation chez les ovins**.
- La FCM, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), élabore une **norme volontaire nationale de biosécurité destinée aux exploitations** du secteur ovin. Il s'agit d'une démarche particulièrement importante, car le gouvernement a laissé sous-entendre qu'à l'avenir, les éleveurs ne pourront être indemnisés que s'ils peuvent démontrer qu'ils ont essayé d'atténuer les risques de maladie.
- La FCM continue de veiller à ce que les éleveurs aient accès à un **programme de salubrité des aliments à la ferme** certifié par l'ACIA.
- La FCM veille à ce que l'industrie du mouton ait accès à un ensemble de **codes de pratiques** fondés sur la science afin d'appuyer la sécurité alimentaire et d'aider les éleveurs à établir des méthodes de production approuvées.
- La FCM facilite les activités des groupes de travail participant à la table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine. La table ronde a été lancée en 2011 pour permettre une compréhension commune des principaux enjeux et des possibilités qui se présentent à l'industrie et de renforcer la coopération et l'interaction entre tous les intervenants dans la chaîne de valeur.

L'assemblée générale annuelle de la FCM et la réunion de la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine (TRCVIO) aura lieu le lundi 12 au mercredi 14 novembre à Ottawa.
Restez à l'affût, de plus amples renseignements suivront.

Carrefour: Le changement pour tous

Il semble que, dernièrement, tout ce dont on parle concerne l'argent, ou le manque d'argent. Les éleveurs sont préoccupés par la baisse du prix de l'agneau et la hausse du coût des intrants, les organisations d'éleveurs sont préoccupées par la baisse des revenus et la hausse des dépenses et Agriculture et Agroalimentaire Canada a clairement indiqué que le financement public est limité plus que jamais. C'est dans cette situation inconfortable, coincée entre les difficultés des organisations membres et les restrictions du gouvernement, que la Fédération canadienne du mouton (FCM) a dressé un budget pour le prochain exercice financier.

En raison de ce climat d'austérité et des problèmes financiers systémiques qui se sont dressés devant la FCM, il est devenu évident qu'il faut repenser l'organisation. Deux autres enjeux sont également visés par cette réflexion : 1) la gouvernance, notamment la nécessité d'un plan d'Affaires robuste et consensuel et 2) la communication avec les divers groupes hétéroclites d'intervenants.

Au courant du dernier mois, la FCM a fini par comprendre que, bien que son propre renouvellement soit important, il est en fait essentiel de repenser l'industrie et de se poser les questions suivantes : « Y a-t-il un avenir pour l'industrie canadienne du mouton? Et s'il y en a un, de quoi s'agit-il? » En fait, la majorité des problèmes auxquels est confrontée la FCM proviennent du fait que l'industrie est en train de se définir. Le point de convergence de l'avenir de la FCM et de l'industrie canadienne du mouton se situe au carrefour du changement.

Estimant que l'avenir de l'industrie canadienne du mouton repose sur le dynamisme et la rentabilité, le Conseil d'administration de la FCM a amorcé le processus visant à assurer que la FCM est :

- le **porte-parole national** officiel de l'industrie canadienne du mouton;
- le point focal des **connaissances** liées à l'industrie canadienne du mouton;
- **l'animateur** national en vue d'un changement fondamental dans la façon dont l'industrie ovine canadienne se définit et se gère.

En mettant dorénavant l'accent sur l'investissement du secteur, l'étape suivante consiste à doter l'industrie d'une stratégie triennale vigoureuse vers le changement. Cela peut prendre de temps et il est connu que les stratégies et les plans sont des documents qui peuvent changer, mais à ce stade, une progression rapide est ce qu'il faut.

1. Les intervenants doivent décider s'ils vont coopérer de façon stratégique et élaborer un **plan d'affaires**, non pour la FCM, mais pour **l'ensemble de l'industrie canadienne du mouton**. Puisque cela exigera au moins une année de consultation et de discussions, certaines mesures provisoires sont nécessaires :
 - a. Un budget provisoire de la FCM, uniquement pour l'année courante, devrait être approuvé, qui repose sur le fait que toutes les provinces, sans exception, **paient leurs cotisations** conformément à la structure existante.
 - b. Au cours de l'exercice 2012-2013, une taxe liée à l'étiquetage doit être négociée. La mise en place d'une **taxe d'étiquetage** relèvera de chaque province et entrera en vigueur au plus tard le 1er septembre 2013. Les provinces seront responsables des redevances pour l'exercice 2012-2013, indépendamment du fait qu'elles aient mis ou non la taxe en place avant la date jalon du 1er septembre. La taxe d'étiquetage remplacerait la structure actuelle de cotisations une fois en vigueur.
 - c. Parallèlement, la FCM agirait en tant que facilitateur dans le cadre de la demande de l'industrie canadienne du mouton pour l'obtention du **statut d'agence** en vertu de la Loi sur les produits agricoles du Canada, partie 2 ou 3. Il en découlerait un prélèvement national pour l'industrie. En prolongeant la demande pour qu'elle couvre les deux exercices budgétaires (période 1 : cotisations traditionnelles; période 2 : taxe d'étiquetage), il serait plus facile de financer le processus de demande. L'objectif est que la demande ait lieu à l'été 2014. Lorsque le prélèvement national entrera en vigueur, la taxe d'étiquetage serait abandonnée à son tour.
2. L'objectif ultime et stratégique devrait être une **structure et un budget autonomes** qui placent l'industrie canadienne du mouton sur la liste des principaux intervenants agricoles au Canada, la Fédération canadienne du mouton agissant essentiellement à titre de porte-parole national et de facilitateur pour le compte des organismes provinciaux et des provinces.



Tremblante Canada - Rapport annuel de 2012

Corlena Patterson - Coordonnatrice nationale, projet sur la tremblante

La tremblante est une maladie qui demeure un sujet de préoccupation pour les éleveurs canadiens ainsi que les éleveurs ovins et caprins dans le monde, dont la majorité participe à des programmes de lutte contre la tremblante. L'Organisation mondiale de la santé (OIE) a recommandé des moyens efficaces et scientifiquement reconnus de lutte contre la tremblante et les initiatives du Canada à cet égard sont fondées sur ces recommandations. De nombreux autres pays, notamment les États-Unis, ont recours aux mêmes méthodes de lutte contre la tremblante afin d'éradiquer la maladie en combinant une surveillance nationale de la maladie, un suivi des cas positifs de la maladie et des programmes qui permettent aux éleveurs de moutons et de chèvres d'adopter une démarche proactive de la lutte contre la maladie.

Avec le protocole de lutte contre la tremblante de l'ACIA en vigueur, un cas positif serait un coup dévastateur pour n'importe quel éleveur. Le dépeuplement d'une exploitation infectée, en partie ou en totalité, représente une perte financière et génétique d'envergure, autant pour l'éleveur que pour l'industrie. Les programmes de lutte contre la tremblante destinés à l'éleveur permettent aux participants de surveiller avec vigilance les signes de la maladie et de prendre des mesures pour empêcher l'introduction de la tremblante dans le troupeau. L'appui des programmes de lutte contre la tremblante est nécessaire afin de protéger les éleveurs contre une maladie dévastatrice et mortelle.

La tremblante est une maladie déclarable à la fois sur le plan national et international et les cas positifs doivent être signalés à la communauté internationale concernée par la santé animale. Avec les deux tiers des pays du monde ayant en place des programmes de lutte contre la tremblante, il est important que le Canada démontre à ses partenaires commerciaux qu'il contrôle la maladie à la fois dans l'intérêt de l'accès aux marchés et de la sécurité alimentaire. Les éleveurs canadiens veulent que les consommateurs reconnaissent notre engagement à fournir des produits de qualité et exempts de maladies. Pour que les éleveurs canadiens puissent commercialiser des chèvres et des moutons vivants ainsi que leurs produits dérivés, nous devons prouver à la communauté internationale que nous prenons les mesures appropriées pour lutter contre une maladie que la communauté ne veut pas, par inadvertance, importer d'un partenaire commercial.

L'objectif du Plan national d'éradication des EST est d'aider l'industrie des petits ruminants à élaborer un plan stratégique qui s'adresse à l'éleveur afin d'éradiquer la tremblante. Le Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT), une composante du Plan national d'éradication des EST, offre aux éleveurs la possibilité de participer à un programme de lutte contre la tremblante internationalement reconnu. La participation au PVCTT offre aux éleveurs la chance de réduire les risques de développer la tremblante du mouton dans leur exploitation ainsi qu'une reconnaissance de leurs efforts. Avec l'appui de l'ACIA, le statut de l'éleveur au sein du PVCTT a une reconnaissance internationale et assure aux partenaires commerciaux que les éleveurs participants répondent aux normes internationales de lutte contre la tremblante. La FCM continue d'appuyer le PVCTT et les tests de dépistage connexes à l'intention des éleveurs désireux de participer au contrôle de la maladie et d'obtenir une reconnaissance internationale en ce sens.

En raison des efforts du Canada visant l'éradication de la maladie, des restrictions à l'importation liées à la tremblante existent qui limitent le risque que la maladie soit importée au pays. La participation au PVCTT est nécessaire pour l'importation d'animaux qui n'ont pas obtenu le statut de risque négligeable lié à la tremblante dans leur pays d'origine. Sans le PVCTT, les éleveurs canadiens auraient une capacité très limitée d'accéder à la génétique étrangère, notamment celle des États-Unis.

Rapport annuel 2012

Avec la croissance récente du secteur canadien du mouton et de la chèvre, l'importation de la génétique demeure essentielle pour la survie des éleveurs. Tout aussi importants, les changements prévus à la politique d'importation de l'USDA concernant les petits ruminants pourraient permettre aux éleveurs canadiens d'exporter à nouveau des reproducteurs vers les États-Unis. Toutefois, la participation à un programme comme le PVCTT pourrait être une exigence essentielle à l'exportation. En continuant d'appuyer les efforts d'éradication de la tremblante au moyen d'un programme comme le PVCTT, la Fédération canadienne du mouton offre des possibilités commerciales aux éleveurs qui pourraient autrement ne pas exister.

À ce jour, les efforts du Plan national d'éradication des EST ont permis à un total de 139 éleveurs de s'inscrire au Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante, qui compte 40 éleveurs de moutons et 19 éleveurs de chèvres. Ces éleveurs gèrent environ 4860 moutons et 2100 chèvres en âge de se reproduire. En date du 29 février 2012, 7968 échantillons de moutons et de chèvres provenant d'abattoirs au pays ont été testés pour la tremblante dans le cadre de l'étude de prévalence de la tremblante du Plan national d'éradication des EST.

Le Plan national d'éradication des EST, administré par la Fédération canadienne du mouton et appuyé par la Fédération canadienne nationale de la chèvre et la Société canadienne des éleveurs de moutons, est un programme destiné aux éleveurs dans le but d'améliorer la sécurité et la qualité marchande de l'industrie canadienne des petits ruminants. L'éradication de la tremblante au Canada mettra fin aux pertes économiques et génétiques découlant des cas positifs de la maladie, et le statut de risque négligeable (exempt de maladie) ouvrira grandes les portes du marché international à tous les éleveurs canadiens.

Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la Fédération canadienne du mouton et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC ou de l'ACIA.

Changements au programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme

Barb Caswell, Coordinatrice nationale de la salubrité alimentaire à la ferme

Au cours de la dernière année, nous avons vu de nouveaux vérificateurs formés et un certain nombre d'éleveurs obtenir la pleine certification dans le cadre du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme. La nécessité de veiller à ce que les éleveurs aient un programme reconnu au niveau international demeure la priorité de la Fédération canadienne du mouton (FCM). Le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme est un programme créé pour les éleveurs par les éleveurs. Le Comité technique sur la salubrité des aliments à la ferme est formé d'un vétérinaire et de représentants d'éleveurs venant de partout au pays. Le comité travaille en étroite collaboration avec le personnel afin d'examiner régulièrement le programme et de se prononcer sur les moyens de l'améliorer pour les éleveurs.

La FCM a collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au cours de la dernière année afin de poursuivre ses réalisations dans le cadre du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'ACIA. Le dernier examen a entraîné un certain nombre de changements à la fois au modèle HACCP et au Manuel de l'éleveur. Le modèle HACCP constitue le fondement de la façon avec laquelle les risques pour la sécurité alimentaire sont abordés à la ferme, tandis qu'un Manuel de l'éleveur à jour devrait aider les éleveurs à mettre facilement en place un programme rentable qui accroît leur capacité à offrir des produits de grande qualité aux consommateurs. La dernière série de modifications apportées au programme a entraîné une diminution importante de la taille du manuel de l'éleveur. L'objectif était de réduire les chevauchements et d'éclaircir les exigences, rendant le programme plus simple à mettre en œuvre par les éleveurs.

Salubrité des aliments

De grands efforts ont également été déployés en vue de créer un système de gestion qui servira à orienter l'administration du programme au pays. Un manuel de gestion décrit tous les aspects de l'administration du programme, notamment : 1) la surveillance du programme; 2) la maintenance du modèle HACCP et du Manuel de l'éleveur; 3) la certification de l'exploitation agricole; 4) la formation et l'évaluation du vérificateur. Les travaux concernant la première ébauche d'un manuel de gestion comprennent des modifications découlant d'une analyse juridique et la création d'un certain nombre de pièces justificatives. Le manuel de gestion est la prochaine étape dans le cadre du Programme de reconnaissance de l'ACIA et permettra d'assurer l'uniformité de l'offre du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme aux éleveurs dans l'ensemble du pays.

Et bien que nous ayons constaté une forte augmentation dans les demandes visant à obtenir une pleine certification à l'égard du programme, un certain nombre d'éleveurs continuent de suivre la formation et de mettre le programme en place à leur propre rythme. La formation reste un élément important d'un programme national de salubrité des aliments mis à la disposition des éleveurs. Les modules de formation en ligne ont été réécrits à la lumière des nombreux changements apportés au programme et la FCM est en train de revoir la présentation en ligne. Près de 1200 éleveurs ont déjà suivi la formation liée au programme.

La FCM continue de surveiller les progrès réalisés à l'égard du Programme de salubrité alimentaire à la ferme et les changements apportés aux exigences du gouvernement qui concernent les éleveurs. De nombreux pays, y compris le Canada, ont commencé à examiner les qualifications et les compétences de leurs vérificateurs. Les consommateurs et les éleveurs s'attendent des vérificateurs qu'ils cernent les lacunes et les manquements dans la mise en œuvre des pratiques afin que ces faiblesses puissent être rapidement

corrigées en vue de pouvoir continuer à offrir un produit sûr. La FCM a joué un rôle actif dans cet examen en formulant des commentaires sur les exigences actuelles concernant les vérificateurs.

En analysant les changements apportés aux exigences du gouvernement, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada ont lancé cette année un processus en vertu duquel les deux organismes gouvernementaux envisagent de moderniser les cadres législatifs et réglementaires qu'ils supervisent. L'ACIA a entrepris un examen pluriannuel de son cadre réglementaire qui touche la sécurité alimentaire, la santé des plantes et la santé animale. Santé Canada a dressé une feuille de route concernant la réglementation des produits de santé et des aliments, qui vise une modification en profondeur de tous les cadres réglementaires soumis à la Loi sur les aliments et drogues. En outre, une nouvelle Loi sur la salubrité des aliments au Canada a vu le jour. En passant en revue les documents actuels qui décrivent ces processus prévus, nous avons constaté que les changements apportés à ces cadres législatifs et réglementaires pourraient avoir des répercussions importantes pour les éleveurs canadiens ainsi que pour le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme, notamment les changements apportés aux exigences en matière d'alimentation (mélange d'aliments médicamenteux à la ferme ou présence d'aliments destinés aux non-ruminants) ou l'utilisation et la disponibilité de médicaments vétérinaires. La FCM poursuivra ses efforts de surveillance au cours de la prochaine année et donnera son avis sur le processus d'examen; elle gardera les éleveurs informés des mises à jour et des changements qui découlent de ces examens. Il peut également s'avérer nécessaire d'apporter des changements au Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme.



Concevoir de meilleures entreprises

Réflexion sur la stratégie

Tony Stolz, projet pilote de l'Alberta sur la traçabilité de l'agneau

Susan Hosford, projet pilote de l'Alberta sur la traçabilité de l'agneau

Il est important de revoir de temps en temps les bases de votre entreprise, car le monde change, souvent de façon spectaculaire. Et il en va de même de votre propre situation. Compte tenu de l'évolution des prix observée dans le marché de l'agneau, l'année 2012 est un bon moment pour améliorer ou rajeunir les méthodes de gestion de votre exploitation.

« Les bases » désignent ici votre stratégie agricole...

Une stratégie tient compte :

- du type d'entreprise (élevage ovin) que vous appuyez, de vos valeurs, de votre famille, de l'étape de vie, etc.
- du marché ciblé sur lequel repose votre production
- des conditions « externes » de l'industrie (ce qui se passe dans l'industrie)
- des conditions « internes » de votre entreprise (ce qui se passe au sein de votre entreprise)

La méthode la plus répandue pour élaborer une stratégie est de dresser une liste des « faits »...

Que se passe-t-il dans l'industrie? Que se passe-t-il avec vous et votre famille? Que se passe-t-il dans votre entreprise?

Les faits portant sur vous, votre famille et votre exploitation agricole sont organisés en « forces » (F) et en « faiblesses » (F). Les faits qui concernent l'industrie sont organisés en « possibilités » (P) et en « menaces » (M). L'idée est d'organiser d'abord les faits conformément au format FFPM. Ensuite, vous réalisez une analyse sommaire fondée sur ces faits! Ce processus porte le nom « d'analyse FFPM ».

Écrivez-le...

Le fait d'écrire votre stratégie agricole, les plans pour faire face aux tâches d'aujourd'hui, le travail saisonnier ou votre vision de l'avenir dans cinq ans vous poussera, ainsi que votre famille, à réfléchir à un grand nombre d'enjeux de votre entreprise. Il permet également de revenir en arrière afin de clarifier des éléments clés qui peuvent avoir été oubliés dans l'agitation liée aux tâches à réaliser. Il est merveilleux de pouvoir se rappeler certaines choses. La consignation d'une stratégie et de plans est le seul moyen qui permet, à vous, à votre famille ou à vos employés, d'évaluer si votre exploitation a fait des progrès.

Alors, quels sont les « faits »?

- Les faits sont quantifiables; ils peuvent être mesurés. Par exemple, un fait serait que le prix de l'agneau était de 15 % supérieur en 2011 comparativement à 2010.
- Les faits peuvent également être des « observations valables ». Par exemple, les acheteurs d'agneau de 2011 ont déclaré qu'ils achèteraient plus d'agneaux s'ils étaient offerts.
- Les faits ne sont pas des bribes ou des parties rapiécées d'information.
- Les faits ne sont pas des données analysées. Vous utilisez les données aux fins d'analyse.

Avoir des faits servant de fondement aux décisions signifie qu'il faut rester au courant des informations nouvelles et émergentes...

Fonder votre stratégie d'entreprise sur des données périmées peut être pire que de ne pas avoir de stratégie du tout. Vous avez déjà entendu cette maxime : Il faut bien connaître le milieu des affaires de

votre entreprise. Fonder le budget et le flux de trésorerie en 2011 sur le prix de l'agneau en 2011 est raisonnable, mais non en 2012.

Tendances mondiales

- Le marché de l'agneau est un marché mondial — Le Canada n'est pas un acteur important de ce marché.
- L'Australie et la Nouvelle-Zélande représentent plus de 90 % des exportations de viande de mouton dans le monde. La réévaluation de leurs devises accroît le prix de l'agneau.
- Une offre insuffisante en Australie et en Nouvelle-Zélande couplée à une demande croissante de 2009 à 2011 (particulièrement de la Chine et de l'Asie) a entraîné une pénurie mondiale de l'agneau.
- Les prix sont fixés par la demande des consommateurs et l'offre sur le marché mondial.
- En janvier et en février 2012, les acheteurs au détail et les consommateurs ont commencé à « protester » contre les prix élevés de l'agneau. Il existe d'autres viandes et aliments protéiniques qui satisfont les petits budgets.
- La faible demande a déplacé la viande fraîche d'agneau dans les entrepôts de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et du Canada. Les produits congelés exercent également une pression sur les marchés et font concurrence à la viande fraîche auprès des consommateurs.
- Prenez comme exemple les marchés américains. La sécheresse et les coûts élevés de l'alimentation ont créé des difficultés pour les éleveurs de bétail.

Tendances canadiennes

- Le Canada continue de produire 41 % de l'agneau consommé. Les produits importés de la Nouvelle-Zélande (72 %) et de l'Australie comblent le reste de la demande des consommateurs.
- La consommation de l'agneau canadien est prévue augmenter de plus de 40 % d'ici 2020.
- Les études sur la consommation montrent à nouveau... que la hausse des prix de l'agneau diminue l'intérêt des consommateurs (*Consumer Retail Meat Study 2012, Alberta Livestock and Meat Agency*). Alors que plus de consommateurs se considèrent comme des acheteurs d'agneau. 35 % des consommateurs achètent de l'agneau au moins une fois par mois, comparativement à 41 % en 2010.
- Les transformateurs canadiens ont connu des difficultés financières en raison de la hausse des prix de l'agneau, des coûts d'exploitation et du fardeau réglementaire et d'un nombre insuffisant d'agneaux pour faire fonctionner leur usine à plein régime.
- Il y a une capacité limitée en matière d'inspection fédérale au Canada qui restreint le mouvement des produits de l'agneau entre les provinces.
- La production canadienne a diminué depuis 2003, mais le rapport de juillet de Statistique Canada montre des signes de croissance.
- La production canadienne d'agneaux est saisonnière et affiche des lacunes dans l'offre entre avril et juillet. L'approvisionnement irrégulier a un effet sur la capacité de l'industrie à mettre de l'agneau sur les tablettes des épiceries tout au long de l'année et limite l'expansion des marchés de détail.

Condition « externes » de l'industrie du mouton...

Nous sommes témoins en 2012 d'un « marché en évolution ». Après quatre années de prix élevés et « des prix records » en 2011, les prix ont chuté cette année. Jusqu'où iront-ils? Prévoir le marché de l'agneau est plus ardu que de prédire le temps qu'il fera. La taille modeste de l'industrie canadienne du mouton signifie qu'il y a beaucoup moins de données pour établir des prédictions. Parlez régulièrement aux acheteurs dans votre marché local. Offrez plus d'une option sur le marché. Confiez à un sous-traitant une partie de votre production d'agneaux si vous le pouvez. Le prix hebdomadaire pour juillet en Alberta était de 2,40 \$ sur le rail, avec un rendement de 48 %, ce qui est à peu près équivalent à 1,15 \$ vivant. Le prix avec contrat était

de 1,69 \$ vivant. Les grands éleveurs qui attribuent des contrats reçoivent en moyenne 200 \$/agneau pour leurs premiers agneaux. Les marchés et les prix de l'agneau sont hors de votre contrôle, et d'ailleurs, hors du contrôle des transformateurs. Vous pouvez toutefois contrôler la façon dont vous gérez votre entreprise.

Concevoir ses propres stratégies pour assurer la rentabilité...

Apprenez à connaître votre entreprise — la productivité des troupeaux et la situation financière actuelle. Votre situation « à l'interne » peut indiquer que vous êtes maintenant à la recherche d'occasions pour développer votre troupeau de brebis à un moindre coût. Elle peut signifier que vous considérez faire appel à des essais d'aliments ou à l'équilibrage des rations afin de gérer les coûts d'alimentation et de veiller à ce que vos brebis mettent au monde des agneaux sains. Vous pouvez commencer à utiliser les systèmes d'identification par radiofréquence (RFID) pour épargner du travail et identifier les brebis dans le troupeau qui ne sont pas rentables. Cela peut signifier que vous prenez connaissance des pertes de temps et d'argent qui réduisent la productivité de votre entreprise. Le recours aux données actuelles, aux nouvelles technologies, à la recherche et à une réflexion centrée sur les affaires peut permettre à certaines exploitations de prospérer et de grandir... même lorsque les prix ne sont pas à des niveaux records.